

RÉDACTION

ADMINISTRATION

BUREAU DES ABONNEMENTS

Imprimerie Suisse Catholique
Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

1 mois 3 mois 6 mois 1 an
Suisse Fr. 2.50 6.— 10.— 20.—
Etranger 4.— 10.— 19.— 35.—

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 10 centimes.
Compte de chèques postaux 114 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas

S. A. SUISSE DE PUBLICITE

Rue SAINT-PIERRE
FRIBOURG

PREX DES ANNONCES

Genre | Le insertion 20 cent. | La ligne
Suisse | les autres 15. | en
Etranger | " | sur
Région | " | sur

Nouvelles du jour

Le gouvernement Ebert-Bauer célèbre son triomphe.

On assiste à la débandade des hommes de la contre-révolution; von Kapp est en fuite. Berlin reprend sa physionomie première. Le gouvernement Ebert-Bauer retrouve tout son courage pour annoncer des poursuites contre les conspirateurs malheureux; il les appelle des « criminels », ne se souvenant pas que peu de gouvernements ont commencé autrement que par des coups d'Etat et que lui-même a émergé d'une révolution. L'Assemblée nationale est réunie à Stuttgart; les députés respirent bruyamment de satisfaction; ils s'approprient à regagner la capitale, où le vice-chancelier Schiffer se trouve déjà et où il a reçu les félicitations de la France. Tout est bien, si le gouvernement rétabli peut tenir contre la vague bolchéviste.

Vorarlberg, le Dr Naegele, directeur du Vorarlberger Tagblatt : « Jusqu'ici, la présence des casques à pointe prussiens entre Constance et Bâle n'a pas eu de danger pour la Suisse. Mais il en irait autrement si les casques à pointe devaient s'établir le long du Rhin, entre le lac de Constance et Sargans; ce serait sans doute la fin de la Confédération. » Nous voulons espérer que ce prophète de malheur exprime là plutôt ce qu'il souhaite que ce qu'il espère. Son lugubre croassement ne doit pas moins nous préoccuper.

Les débats du procès Caillaux ont mis fin à la légende d'après laquelle M. Caillaux avait été reçu au Vatican. Lors de sa tournée pacifiste en Italie, L'Osservatore romano relève le fait avec satisfaction et apporte, à ce sujet, des renseignements intéressants. Au cours de l'année 1916-1917, les journaux italiens publièrent souvent des correspondances de Paris où l'on disait que M. Caillaux, ou M^{me} Caillaux, avait vu le cardinal secrétaire d'Etat, ou quelque autre prélat du Vatican. L'Osservatore démentait immédiatement ces fausses assertions, mais on ne réussissait pas à en découvrir la provenance. Finalement, le gouvernement français eut la bonne inspiration de publier les dépêches « très secrètes » de l'ambassade française à Rome, et tout s'expliqua. Une de ces dépêches, rédigée par l'amiral de Saint-Pair et confirmée par l'ambassade elle-même, disait, de source absolument sûre, que M^{me} Caillaux avait vu plusieurs fois le cardinal Gasparri et que M. Caillaux s'était rencontré au Vatican avec plusieurs prélats. La dépêche ajoutait que ces renseignements avaient été fournis par les ambassadeurs d'Angleterre et de Russie, par M. Sonnino, M. Salandra, et le prince Ghika, ministre de Roumanie.

Le cardinal secrétaire d'Etat s'empressa naturellement de contrôler les dires de l'ambassade française. M. Salandra, M. Sonnino et l'ambassadeur d'Angleterre répondirent qu'ils n'avaient jamais assuré que M. et M^{me} Caillaux avaient été au Vatican. Et pourtant M. Sonnino, d'après les dépêches de l'ambassade française de Rome, avait dit que M. Caillaux avait vu le Pape et le cardinal Gasparri. M. Sonnino n'en aurait pas été à son premier mensonge. On sait aujourd'hui que c'est le prince Ghika, ministre de Roumanie, qui fut en cette affaire le principal coupable. C'est lui qui, d'une façon très étourdie, recueillit le bruit des prétendues visites de Caillaux au Vatican et en informa l'ambassade française, laquelle, à son tour, fit preuve d'une grande légèreté en acceptant ce raconter. L'Osservatore romano rend d'ailleurs hommage à la loyauté de M. Barrère qui, devant la Haute Cour de Paris, a déclaré qu'il était faux que M. Caillaux eût été reçu au Vatican. « Cet aveu, dit l'Osservatore, est un acte de courage et de loyauté qui l'honore. »

À la Chambre française

Paris, 18 mars.

Au sujet de l'ajournement des interpellations sur la politique extérieure, fixé d'un commun accord entre les interpellateurs et le gouvernement, M. Millerand a déclaré à la Chambre qu'il n'avait aucune précision à apporter sur les événements d'Allemagne. Il a ajouté : « Quant aux intentions du gouvernement, je ne veux dire qu'un mot : C'est que, tant au point de vue de notre action propre que de l'action commune des Alliés, le gouvernement a pris et continuera à prendre toutes les initiatives qui commandent la sauvegarde de nos intérêts et notre sécurité dans le présent comme dans l'avenir. (Applaud.) Le pays comprendra que ce n'est pas l'heure d'avoir ensemble des discussions sur la politique extérieure; mais le gouvernement promet néanmoins d'accepter prochainement le débat. » M. Barthou déclare qu'il est d'accord sur le point de vue du gouvernement et il ajoute qu'il compte sur celui-ci pour assurer l'exécution du traité de Versailles. Plusieurs orateurs, dont les royalistes Léon Daudet et Baudry-d'Asson, réclament la discus-

sion de l'interpellation au sujet des attentats dont furent victimes des officiers et des soldats français en Allemagne.

M. Millerand déclare que, sur l'initiative du gouvernement français, des négociations sont actuellement engagées entre les Alliés pour donner à cette affaire la solution que désire la Chambre et que le gouvernement désire plus que personne.

Le renvoi de l'interpellation est voté par 403 voix contre 183, puis le renvoi à huitaine des interpellations sur la politique extérieure, accepté par M. Millerand, est voté.

Le Pape et les rapatriements

Vienne, 18 mars.

(D. C. V.) — Selon une communication de presse de Linz, l'évêque de cette ville a reçu du cardinal secrétaire d'Etat une lettre disant qu'à l'occasion de l'envoi de navires en vue du rapatriement des troupes tchèques, roumaines et yougo-slaves actuellement en Sibirie, le Pape a demandé au président Wilson de vouloir bien étendre également ce bénéfice aux troupes allemandes et austro-hongroises.

La loi sur les conditions du travail

Ce n'est pas sans regret que le Comité cantonal du parti conservateur fribourgeois a pris la décision d'inviter les électeurs à rejeter le projet de loi fédérale sur les conditions du travail. Il aurait aimé pouvoir donner son appui à cette œuvre du Conseil fédéral et des Chambres. Mais, sur l'exposé qui lui a été fait, par une bouche qualifiée en matière d'économie sociale, des défauts et des dangers du projet, le comité a dû se persuader qu'il fallait déconseiller l'acceptation de la loi.

Certes, on ne suspectera pas le parti conservateur fribourgeois d'être hostile aux réformes sociales. Fribourg, qui fut le rendez-vous de la pléiade de catholiques généraux qui préparèrent par leurs travaux la publication de l'encyclique de Léon XIII sur la condition des ouvriers, reste fidèle à ce grand passé. Le comité conservateur a pris soin de le rappeler dans le manifeste que nous avons publié et où sont réaffirmés les principes de l'ordre social chrétien que le parti conservateur a inscrits sur son drapeau.

Un de ces principes est formulé comme suit dans l'encyclique *Recurv Novorum* : « Quelle part d'action et de remède (contre les souffrances sociales) sommes-nous en droit d'attendre de l'Etat ? »

Ce qu'on demande d'abord aux gouvernements, c'est un concours d'ordre général, qui consiste dans l'économie tout entière des lois et des institutions. Nous voudrions dire qu'ils doivent faire en sorte que, de l'organisation même et du gouvernement de la société, découle spontanément et sans effort la prospérité tant publique que privée. De même que, par tous ces moyens, l'Etat peut se rendre utile aux autres classes, de même il peut grandement améliorer le sort de la classe ouvrière, et cela dans toute la rigueur de son droit et sans avoir à redouter le reproche d'ingérence; car, en vertu même de son office, l'Etat doit servir l'intérêt commun.

L'équité demande donc que l'Etat se préoccupe des travailleurs et fasse en sorte que, de tous les biens qu'ils procurent à la société, il leur en revienne une part convenable, comme l'habitation et le vêtement, et qu'ils puissent vivre au prix de moins de peines et de privations. D'où il suit que l'Etat doit favoriser tout ce qui, de près ou de loin, parait de nature à améliorer leur sort. Cette sollicitude, bien loin de préjudicier à personne, tournera au contraire au profit de tous, car il importe souverainement à la nation que des hommes qui sont pour elle le principe de biens, aussi indispensables, ne se trouvent point continuellement aux prises avec les horreurs de la misère. »

D'après cette doctrine, on voit que les catholiques, s'ils sont amenés à faire opposition à quelque projet législatif réglant les rapports du travail et du capital, ne doivent pas être confondus avec les tenants de certaine école économique qui dénie à l'Etat tout droit d'intervenir pour l'amélioration du sort des ouvriers. Cette école, dite libérale ou manichéenne, a encore des représentants attachés qui désignent plus ou moins adroitement leur parti contre tout acte de législation ouvrière et qui ne sont pas toujours scrupuleux dans le choix de leurs arguments, pourvu qu'ils aient l'espoir de produire de l'effet.

Par conséquent, à l'égard du projet de loi actuellement débattu, l'opposition du parti conservateur fribourgeois n'est pas une opposition de principe; ce parti admet parfaitement que l'Etat légifère en vue de restreindre les risques de conflits entre employeurs et employés et institue une procédure susceptible d'amener graduellement une solution pacifique de toutes les contestations relatives aux salaires. Mais il lui a été démontré de façon si péremptoire que la loi en cause était défectueuse et recelait des dangers, qu'il a jugé son pouvoir dû, donner son adhésion. Toutefois, ce geste négatif fait, le parti conservateur fribourgeois demande qu'une nou-

velle étude du projet soit aussitôt entreprise, de façon à aboutir au plus tôt à la présentation d'un autre projet, ce qui satisfait.

Le projet de loi sur les conditions du travail est l'exécution tardive d'une promesse vieille de douze ans. Sans la guerre et les troubles sociaux qui l'ont suivie, probablement n'aurait-il pas vu le jour. Comme presque chaque fois qu'il s'agit pour la société de faire un pas en avant vers le mieux, ce n'est qu'à la dernière extrémité et au milieu d'une crise que le pas s'accomplit. Il a fallu la tentative révolutionnaire de 1918 pour que le Conseil fédéral et les Chambres se misent à l'œuvre.

Ce sont là des circonstances bien défavorables pour une décision d'une portée aussi capitale, qui devrait être prise dans le calme, après avoir été soigneusement mûrie. Au lieu de cela, la loi a été élaborée à la hâte par le Conseil fédéral, sous les feux croisés des exigences contradictoires des associations ouvrières et des grandes corporations patronales.

Une analyse rapide du projet en montrera les points faibles, sans faire ce qu'il a de bon.

Le législateur propose d'instituer un office fédéral du travail, auquel incomberaient les tâches suivantes : faire des enquêtes sur les conditions du travail à domicile et du travail industriel et commercial; sur l'état général de l'offre et de la demande de main d'œuvre; sur le logement ouvrier et sur l'émigration ouvrière, et préparer les réformes désirables dans le domaine des conditions du travail et des conditions d'existence de l'ouvrier.

En second lieu, le législateur propose de donner au Conseil fédéral la compétence de rendre obligatoire, pour toute une catégorie professionnelle, tel contrat collectif de travail qui aura été adopté par un groupe d'intéressés, ouvriers et patrons, du métier en question. Le Conseil fédéral pourrait, de même, rendre obligatoire un contrat-type qui jugerait convenable d'établir. Pour cela, il faudrait toutefois, d'abord, qu'il y eût besoin public patent; deuxièmement, que le Conseil fédéral fût requis d'agir par les organes mixtes que la loi institue sous le nom de commissions de salaires et, en troisième lieu, qu'il eût pris l'avis des associations professionnelles ouvrières et patronales en cause.

Enfin, le législateur propose d'établir des commissions de salaires composées de patrons et d'ouvriers en nombre égal; il y aurait, d'une part, une commission fédérale des salaires ayant le rôle d'une cour d'appel économique et la charge d'éclairer et conseiller l'Office du travail; de l'autre, des comités de salaires qui trancheraient en premier ressort les contestations et seraient chargés de surveiller l'exécution des contrats et de renseigner l'Office du travail.

L'Office du travail n'a pas pouvoir de rendre des ordonnances; c'est un organe d'études et d'élaboration; il laisserait les décisions aux offices de salaires.

La commission fédérale des salaires jouerait vis-à-vis du monde du travail le rôle d'organe de recours pour les plaintes et différends et, à l'égard de l'Office du travail, le rôle de corps consultatif.

Les comités de salaires, eux, exerceraient en première ligne le pouvoir de décision; il y aurait de ces comités qui seraient constitués pour telle ou telle profession et d'autres qui seraient régionaux, suivant les besoins.

Autrement dit, l'institution fonctionnerait de la manière suivante : L'Office du travail, estimant, à la suite d'une enquête, qu'il y a lieu de réformer les conditions du travail dans une catégorie professionnelle donnée, chargerait un des comités de salaires de procéder à l'arrangement de l'affaire; si la décision du comité de salaires n'agréait pas à une des parties, celle-ci porterait son recours devant la commission fédérale des salaires, qui statuerait.

D'autre part, les comités de salaires, s'ils jugent opportun de rendre obligatoire un contrat collectif pour une profession, ou de faire mettre en vigueur un contrat-type, en feraient la proposition à la commission fédérale, qui saisirait à son tour le Conseil fédéral.

La grande bataille, dans la phase d'élaboration de la loi, s'est livrée sur le point de savoir si ses effets s'étendraient d'emblée à tout le régime du travail ou si on procéderait par étapes.

Les représentants des ouvriers entendaient que la loi fût applicable à tous les genres de professions; mais ils n'ont pu obtenir gain de cause. De cette chaise d' dispute est sorti l'article 7, qui est un compromis.

Cet article dit que « les attributions à exercer en matière de fixation de salaires par les offices de salaires sont restreintes aux salaires minima dans le travail à domicile ». De même, « le droit qu'ont les offices de salaires (de proposer l'institution de contrats collectifs et de contrats-types) ne s'applique qu'au travail à domicile ».

On a pu entendre la compétence des offices de salaires; elle pourrait leur donner le droit de fixer non seulement des salaires minima, mais des échelles complètes de salaires, elle pourrait aussi leur conférer le droit de proposer l'institution de contrats généraux, mais seulement pour des catégories professionnelles où il n'existe pas d'organisations ouvrières ou patronales capables de prendre l'initiative de l'établissement de pareils contrats.

Tel est le projet de loi. Ses défenseurs protestent qu'il n'est point centralisateur, puisque les comités de salaires, agents principaux de décision, seront des corps ou professionnels ou régionaux, composés de patrons et d'ouvriers, avec adjonction d'arbitres neutres, et que, dans toute décision à prendre, les corporations patronales et ouvrières seront appelées en consultation.

Mais, les sociologues soucieux de ne pas laisser exagérer l'intervention de l'Etat dans les rapports d'intérêts entre citoyens (soutci qu'exprime également l'encyclique *Recurv Novorum*), dénoncent les tendances absolutistes qui ont présidé à l'élaboration du projet et qui, si elles ont dû s'atténuer en présence de la résistance qu'elles ont rencontrée, n'ont néanmoins pas tout à fait disparu.

Il est de fait que l'attention primitive était de soustraire le projet de loi à la connaissance du peuple et d'armer le Conseil fédéral d'un pouvoir discrétionnaire, quant à la généralisation des effets de la loi. On a dû battre, en retraite, admettre la clause référendaire et remettre à l'Assemblée fédérale les pouvoirs qu'on aurait voulu attribuer à l'exécutif. Ces fâcheuses tendances, pour avoir été réprimées, n'en restent pas moins inquiétantes.

La loi ne serait donc applicable pour le moment qu'au travail à domicile, et là, il faut reconnaître qu'il serait grand temps que la main tutélaire de l'Etat vint au secours d'une classe sacrifiée et éminemment digne d'intérêt.

On ne nie pas non plus que l'institution d'un office du travail ne soit hautement désirable. Mais on critique que le directeur de l'office soit en même temps président de la commission des salaires, qui doit remplir le rôle d'un conseil d'experts à l'égard de l'office du travail et qui a, en outre, la mission d'une chambre d'appel dans les conflits entre employeurs et employés. Un pareil organe ne devrait pas être subordonné à un haut fonctionnaire et mis ainsi sous la dépendance de la bureaucratie. Le pouvoir positif intervient ici trop directement dans les rapports d'intérêts entre citoyens.

On critique aussi que les demandes d'intervention en vue de fixer les salaires doivent être adressées à l'Office du travail, au lieu de pouvoir l'être directement aux comités de salaires. La loi prévoit que ces comités seraient institués à l'usage des diverses catégories professionnelles ou bien à l'intention d'une région donnée. Il serait bien plus expéditif qu'ils passent être saisis immédiatement de la requête des intéressés, au lieu de devoir attendre que Berna leur envoie la leur ait transmise.

Dans la réglementation de la procédure à suivre à l'égard des revendications et plaintes dont sont saisis les offices de salaires, le projet de loi traite les différents cas où les parties peuvent être accordées et où il serait impossible de les mettre d'accord. S'il s'agit de salaires, le prononcé de la commission des salaires (seconde instance) est définitif. S'il s'agit de régler les conditions générales du travail, ce qui serait de la compétence du Conseil fédéral, il est dit que, « pendant le cours de la procédure, à l' y a, pour les intéressés, obligation absolue d'écrire tout conflit », c'est-à-dire de recourir à des moyens violents pour obtenir gain de cause.

Cette défense a pour sanction une amende de 10 à 500 francs. Elle vise également toute tentative de rompre l'obéissance due à un contrat en vigueur.

Mais on fait observer que la balance ne serait pas égale entre le patron et l'ouvrier. Les syndicats, d'autre part, pourraient aisément éluder la défense en faisant donner collectivement congé par les ouvriers du groupe intéressé, ce qui ne serait pas réprimable au vu de la loi; le patron, lui, serait moralement empêché de recourir à la même arme, car l'opinion publique réproverait qu'il mit son personnel sur la rue. Le patron serait donc condamné d'avance à subir des décisions jugées par lui partiales.

Pour rétablir l'égalité, il faudrait un système de sanctions pécuniaires autrement efficaces. Enfin, comme grief d'ordre général, au point de vue fédéraliste, on reproche au projet de loi de ne pas admettre la collaboration des cantons, si ce n'est à titre facultatif, selon le bon plaisir des commissions de salaires. C'est là assurément une très fâcheuse lacune.

Le comité cantonal du parti conservateur fribourgeois, en se résolvant à déconseiller l'acceptation de la loi, a donc été guidé, non par un parti pris de négation, mais par le désir et l'espoir de voir améliorer une œuvre législative dont il reconnaît la nécessité et qui, sagement faite, contribuerait à procurer au pays un des biens les plus précieux, à savoir la paix sociale.

o/o
Bâle
Banque sousignée
au fur et à mesure
544 Q 2539
DE BALE.
ards
extra lourde
extra lourd
en France
S. A.
de bétail
en vente aux enchères
avril, à une heure,
bas de la ville,
dés, une partie repor-
montagne, une gé-
veaux de l'année.
teint de la maladie.
ex. Yerly, Bulle.
ON DE LAUSANNE
surance contre les ac-
à tous, aux conditions
es, tous les genres
ats et de Responsa-
des tiers et de
qualifiées
omme agents dans les
rg, Valais.
lin, directeur, Place
sanno. — Téléphone
1524
laire Suisse
ment de Fribourg
extraordinaire, le di-
h. du matin, dans la
Terminus.
NDA :
assemblée.
la dernière assemblée
embre 1919.
s de 1919.
délégés; b) de mem-
mission de banques; c)
comptes.
banque d'arrondissement
à prendre part à cette
carte d'admission est
peut être obtenu à
16 mars ou sera en-
2451
mission de banque.

Les événements d'Allemagne

Ebert annonce la victoire

Stuttgart, 18 mars.

Une proclamation Ebert-Bauer dit : (Wolff.) — Kapp et Lüttwitz se sont retirés. L'aventure criminelle de Berlin est terminée. La lutte de ces jours derniers a fourni au monde entier la preuve éclatante de la sincérité de la démocratie de la république allemande. La reconstruction, interrompue criminellement, doit être poursuivie. Il est nécessaire avant tout pour cela que la classe ouvrière abandonne son arme la plus forte : la grève générale. Le travail a été repris dans de nombreux cas, mais la production du charbon, sans lequel aucune vie économique n'est possible, doit être assurée avec énergie. Tous au travail. Le gouvernement veut vouer toutes ses forces au service de la reconstruction. Les autres qui nous ont contraints à déclencher la grève générale seront punis très sévèrement et le gouvernement fera en sorte d'empêcher toute nouvelle intervention militaire dans la vie du peuple allemand. La victoire est notre œuvre commune.

Le président du Reich : Ebert. Le gouvernement du Reich : Bauer.

Le ministre Schiffer, qui assume provisoirement le pouvoir à Berlin, par ordre du gouvernement du Reich, a lancé également au peuple allemand un appel conçu dans le même sens.

La reprise du pouvoir

Berlin, 18 mars. (Wolff.) — Mercredi après midi, à 5 h. 45, le major von Papst a fait remettre au vice-chancelier Schiffer la demande de congé définitif, non sans une vive résistance, par le général von Lüttwitz. M. Schiffer l'a immédiatement acceptée au nom du président de l'Empire, alors absent. A 6 heures, les usurpateurs ayant abandonné la chancellerie, M. Schiffer y a repris les affaires en cours. Enfin, le pavillon de la marine a été amené simultanément sur les édifices publics, en signe de la fin de la dictature militaire à Berlin et de la victoire du peuple.

Proclamation

Berlin, 18 mars. (Wolff.) — Le gouvernement prussien vient de lancer la proclamation suivante : « Voici aujourd'hui effondrée la dictature militaire qu'un petit clan avait tenté d'élever à Berlin. Kapp et Lüttwitz ont résigné les fonctions qu'ils avaient usurpées. Le général von Seeckt a pris le commandement en chef des troupes stationnées à Berlin ; les unités de la garde de sécurité demeurées fidèles au gouvernement et les troupes de la Reichswehr entrées à Berlin assurent la sécurité de la capitale de l'Empire. Toutes mesures d'occupation par la force, censure téléphonique et autres prises par les dictateurs militaires sont immédiatement rapportées. »

La prochaine rentrée

Berlin, 18 mars. (Gazette de Francfort.) — On attend à Berlin l'arrivée des membres du gouvernement d'Empire et de l'Assemblée nationale ; celle-ci se réunira ces jours prochains au Reichstag.

Les poursuites

Leipzig, 18 mars. Le correspondant de la Gazette de Francfort apprend que le gouvernement du Reich a invité le procureur général d'empire à intenter des poursuites contre les chefs suivants des émeutes de Berlin : directeur général von Kapp, général von Lüttwitz, président du gouvernement von Jagow, amiral von Trotha, major Papst, avocat Brederbeck et capitaine Erhardt.

Le calme revenu à Berlin

Berlin, 18 mars. (Wolff.) — Le calme règne à Berlin. Tous les employés se rendent, sans entrave, à leur travail. Le parti des socialistes-majoritaires mettra fin à la grève générale dès que les unités seront éloignées. Tous les bruits répandus sur une entrée d'indépendants et de communistes armés dans la ville sont faux. La nuit n'a pas été troublée. Le service sur les chemins de fer a été repris.

La destruction des barricades

Berlin, 18 mars. (Wolff.) — Des barricades avaient été commencées dans la soirée de mercredi, à la porte de Cottbus. On en avait élevé deux de la voirie de la ligne aérienne, à l'entrée de l'Amiralsstrasse.

Des troupes de la Reichswehr ayant reçu l'ordre de détruire ces barricades, firent exploser une mine à cet effet. L'explosion de cette mine causa des ravages parmi les insurgés qui se trouvaient rassemblés à cet endroit. On a compté jusqu'ici parmi eux 12 morts et 32 blessés, dont 8 grièvement. Ces derniers ont été transportés à l'hôpital.

En Saxe

Halle, 18 mars. (Wolff.) — Un détachement de troupes de choc de la Reichswehr, sur des camions automobiles et des automobiles blindées, a été envoyé mercredi de Halle dans la région de Eisleben, où d'importantes bandes se sont rassemblées. Durant la nuit, après un vif engagement, la Reichswehr s'est emparée de la gare de Eisleben. Dans le voisinage de Schkeuditz, se déroulent également des combats entre les insurgés et des troupes venues de Mersebourg. Des bandes armées se trouvent dans le district charbonnier voisinant, notamment dans le Geiseltal.

Les Suisses tués à Leipzig

On donne les renseignements suivants sur les deux négociants suisses qui furent tués au cours des récents événements, à Leipzig : M. Henri Zwicky était un commerçant litur-

goven, de Mühlheim, il laisse une jeune veuve et un enfant. M. Zwicky n'avait que 34 ans. L'autre Suisse tué à Leipzig, M. Kreide, était âgé depuis quelques mois à une famille bernoise habitant Fribourg. Il s'était établi dernièrement à Berne.

A Kiel

Hambourg, 18 mars. (Wolff.) — On mande de Kiel à l'Echo de Hambourg que la soirée d'hier a été marquée par l'effondrement de la dictature militaire de l'amiral von Lewetow. Les partis fidèles à la Constitution ont formé à Kiel un comité d'action. Les pouvoirs militaires ont été remis au démocrate Hieronymus ; les pouvoirs civils au socialiste Garbe.

L'Assemblée nationale à Stuttgart

Stuttgart, 19 mars. Le Parlement de la République allemande s'est rassemblé hier jeudi, après midi, à 4 heures, au bâtiment du musée, sur la place du Château. Le drapeau de la république flotte sur le bâtiment ; 200 députés environ sont présents. Le président Fehrenbach ouvre la séance à 4 h. 1/2 et donne lecture d'un grand nombre de télégrammes de députés qui s'excusent de ne pouvoir être présents.

Parmi ceux-ci se trouvent les députés du parti populaire allemand de Berlin qui n'ont pu quitter cette localité vu l'impossibilité de voyager. Le président rappelle les événements politiques et adresse les remerciements de l'Assemblée nationale au peuple allemand, principalement aux populations du sud et de l'ouest qui restèrent fidèles à la constitution. Il parle ensuite des résultats du plébiscite au Schleswig et adresse aux frères allemands de ce pays les saluts enthousiastes de l'Assemblée nationale. Le président d'Etat Bloch salue, au nom du gouvernement wurtembergeois, l'Assemblée nationale.

Le chancelier de l'empire, Bauer, parle ensuite : « Pour la 2^{ème} fois, le gouvernement et l'Assemblée nationale ont dû quitter, devant la force brutale, Berlin. »

Puis il fait un exposé du coup d'Etat Kapp-Lüttwitz et rappelle la fidélité des fonctionnaires et employés des différents ministères en refusant de travailler pour Kapp. « Un des points principaux de la contre-révolution fut la nomination de ministres spécialistes au gouvernement de l'empire. Dans une Allemagne parlementaire on ne peut pas seulement avoir des ministres spécialistes et experts, on doit également avoir des hommes politiques. Les plus grandes accusations ont été portées contre Erzberger. Aucun homme n'a fourni un travail plus considérable dans son ministère des finances. On nous reproche, de divers côtés, de n'être pas restés à Berlin. Il est regrettable d'apprendre que la vague communiste ait pris de l'extension. »

« Le gouvernement Kapp et consorts est responsable de chaque goutte de sang versé. En ce qui concerne nos relations diplomatiques avec l'étranger, beaucoup de choses sont à refaire. Un tribunal jugera sévèrement les coupables et les responsables du coup d'Etat. La fortune et les biens de ces derniers seront saisis. Quant à la garde nationale, elle doit être purgée de ses mauvais éléments. »

Le chancelier de l'empire communiqué ensuite que le gouvernement partira prochainement pour Berlin. Il finit par ces mots : « Le coup d'Etat est terminé, tous au travail pour la reconstruction de l'empire. »

Les députés des partis majoritaires parlent après le chancelier de l'empire. Tous sont d'accord pour reconnaître que le coup d'Etat des réactionnaires Kapp-Lüttwitz et consorts a mis le peuple allemand dans une situation difficile et qu'il lui a porté préjudice tant au point de vue intérieur, extérieur qu'économique.

Le député Scheidemann, socialiste, déclare qu'on peut aller avec espoir à la prochaine lutte électorale. « Si le gouvernement actuel avait engagé des pourparlers avec le gouvernement de Kapp, tout le groupe socialiste adresserait aujourd'hui un même au gouvernement. »

On entend un représentant du parti du centre, qui flétrit également les événements de Berlin et qui déclare que le parti se place sur le terrain de la constitution.

Le député démocrate Payer rappelle que jamais dans l'histoire un coup d'Etat n'a été déchaîné d'une manière aussi légère. Bien des années se passeront encore jusqu'à ce que l'Allemagne du Sud oublie ces événements et abandonne sa méfiance vis-à-vis de Berlin. Quant aux élections qui sont proposées pour l'automne, rien n'est à changer et rien ne changera. »

D'autres orateurs demandent des punitions sévères contre les « criminels » qui ont déclenché la contre-révolution.

M. Caillaux et l'Allemagne

Dans la séance de mardi, 16 mars, la Haute-Cour a entendu M. l'abbé Delsor, aujourd'hui sénateur français, ancien député au Reichstag allemand.

« Je vous demande, lui a dit le procureur général, de faire connaître ce qui s'est passé vers le mois de mai 1918, dans une séance du comité secret du Reichstag. L'abbé Delsor. — En mai 1918, les relations entre l'Amérique et l'Allemagne commencent à se gâter à la suite des torpillages. On essaya de calmer l'émotion des députés en leur démontrant que techniquement les Américains ne pourraient arriver à temps ; en outre, qu'en septembre, la flotte commerciale anglaise n'existerait plus. Le chancelier ou M. de Jagow ajoute : « D'ailleurs, au mois de septembre, il y aura en France un changement de gouvernement ; Caillaux arrivera au pouvoir et Caillaux est votre homme. » J'ai ajouté que cela n'indiquait pas qu'il y avait entente entre le gouvernement allemand et M. Caillaux. M^{re} Demange. — Certains de vos collègues du

Reichstag ayant dit qu'ils ne savaient pas si ce propos avait été tenu par un membre du gouvernement, vous avez dit que vous l'avez entendu, et, le commentant, vous avez dit que cela ne vous avait pas particulièrement ému, que vous aviez compris, non que Caillaux avait eu des tractations avec le gouvernement allemand, mais que, comme il désire la paix, l'Allemagne verrait d'un bon œil arriver au pouvoir, parce qu'il pourrait faire une paix qui conviendrait à l'Allemagne. Confirmez-vous ces déclarations ? L'abbé Delsor. — Parfaitement.

Grève des mineurs en France

Saint-Etienne, 18 mars. (Havas.) — Les mineurs du bassin de la Loire ont cessé le travail ce matin. Une délégation du comité fédéral devait partir aujourd'hui à midi 30 pour Paris où elle doit se présenter demain au ministère des travaux publics.

Saint-Etienne, 18 mars. (Havas.) — La grève des mineurs de la Loire est effective et complète. Dès hier, M. Le Troquer, ministre des travaux publics, pour éviter la grève, avait proposé son arbitrage, auquel on ne donna aucune suite ; le ministre des travaux publics recruta à Paris les délégués des directeurs et ouvriers des mines.

Confédération

Les prochaines votations populaires

Le conseil communal de Lugano a décidé, à une grande majorité, de recommander le refus de l'initiative contre les maisons de jeu.

L'association des employés de commerce suisses adresse à tous les employés un appel en faveur de la loi portant réglementation des conditions de travail.

Le consistoire évangélique du canton de Saint-Gall vient de publier un manifeste en faveur de l'acceptation de l'initiative sur les maisons de jeu.

Une assemblée de la section thurgovienne de l'association des maîtres bouchers a décidé à l'unanimité le rejet de la loi fédérale portant réglementation des conditions de travail.

Le parti des arts et métiers et des bourgeois de la ville de Berne a décidé de repousser la loi portant réglementation des conditions de travail, comme étant une proposition insuffisamment complète et mûrie.

La Société des nations

La direction du parti radical suisse se voit dans l'obligation d'ajourner au 11 avril la consultation populaire prévue pour le 28 mars, sur la question de l'accession de la Suisse à la Société des nations.

La consultation aura donc lieu le 11 avril, à Olten, sur le Manzingerplatz.

Parti conservateur suisse

Le lundi 12 avril aura lieu à Lucerne une assemblée générale du parti conservateur populaire suisse. A l'ordre du jour figure la question de l'adhésion de la Suisse à la Société des nations. Prendront la parole en faveur de l'adhésion : M. Motta, président de la Confédération ; M. Witz, député aux Etats ; M. Perrier, conseiller national.

M. Brügger, député aux Etats, soutiendra le point de vue des adversaires de l'adhésion.

Fonctionnaires et employés catholiques

La Fédération des fonctionnaires et employés catholiques voit croître de mois en mois le nombre de ses sections. Les derniers groupes affiliés sont ceux de Winterthur et de Frauenfeld. Le corps enseignant de Schwytz a demandé son entrée dans la Fédération.

Un coup de tête

Les membres socialistes extrêmes du Conseil général de Winterthur ont donné leur démission, motivée, disent-ils, par « l'embourgeoisement » de l'assemblée.

Bâle au secours de Fribourg-en-Brigau

La ville de Fribourg-en-Brigau a adressé mardi à la ville de Bâle un appel, priant instamment les Bâlois de faire parvenir de la farine et d'autres denrées alimentaires, les stocks ne devant plus suffire que pour un jour.

Le Conseil d'Etat de Bâle a immédiatement invité le bureau de secours de guerre à mettre quelques wagons de farine et de pommes de terre à la disposition de la ville de Fribourg, qui a donné une garantie en échange de ces denrées.

L'horaire d'été

L'horaire d'été ne pourra pas être appliqué à partir du 1^{er} juin. Depuis quelque temps, les stocks de charbon des chemins de fer fédéraux diminuent chaque semaine de façon considérable.

L'organisation chrétienne-sociale

Le comité central des organisations chrétiennes-sociales a décidé d'installer à Saint-Gall un secrétariat général permanent.

NOUVELLES FINANCIERES

Grande Brasserie et Beau regard

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Grande Brasserie et Beau regard, réunie à l'Hôtel du Léman, à Montreux, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1918-1919 et ratifié le contrat passé avec la Brasserie de l'Aigle, à Saint-Léon, en liquidation, pour l'achat de ses dépôts, acquisition qui fournira à la brasserie un gros appoint pour son développement. Parmi les nominations statutaires, relevons celle de M. Droux, juge cantonal, à Fribourg, comme reviseur suppléant.

Sagesse neuchâteloise

La Caisse d'épargne de Neuchâtel vient de perdre vingt et un millions par suite de placements en valeurs étrangères qui se sont effondrés par l'effet de la guerre.

Il est probable que l'émotion a été vive dans le monde des créanciers de l'établissement ; mais c'est en vain qu'on chercherait dans la presse neuchâteloise des indices d'une panique. La presse s'est tue, patriotiquement. Elle n'a pas réclamé la tête des imprudents administrateurs ; quoique les passions politiques eussent aisément pu trouver leur pâture dans cette affaire, puisque la Caisse d'épargne de Neuchâtel est une entreprise conservatrice-libérale, personne n'a exploité cette aventure dans un intérêt de parti. Il y a plus. Les vingt et un millions perdus, le Grand Conseil neuchâtelois a décidé à l'unanimité, après un débat extrêmement sobre, que l'Etat en garantirait la récupération ; l'un ou l'autre députés socialistes ont réclamé une enquête à la charge de la direction de la Caisse défaillante. Cette demande d'enquête a été repoussée, après que le porte-parole du Conseil d'Etat s'y fût opposé, en invoquant les ménagements dus au renom de l'établissement. On ne peut que louer les Neuchâtelois de la patriotique discrétion qu'ils ont montrée dans cette douloureuse circonstance.

FAITS DIVERS

ETRANGER

Le tremblement de terre en Géorgie

Le Bureau de presse géorgien, à Berne, communique des détails sur le violent tremblement de terre qui s'est produit en Géorgie (sud du Caucase), et dont il a déjà été question dans des dépêches dernièrement. La ville de Gori (30,000 habitants) a presque entièrement disparu. Les villages avoisinants sont détruits. Le nombre des victimes n'est pas encore connu, mais il doit se monter à plusieurs dizaines de milliers de personnes. Les personnes qui ont été ensevelies sous les ruines ont toutes péri. Les autres, qui s'étaient enfuies à travers la campagne, ont dû succomber aux intempéries et aux privations.

SUISSE

Un vol

Un vol important a été commis chez le minotier Victor Eberle, à Kressbrunn-Gossau. On a constaté la disparition de 123,000 fr. en billets, d'une grosse somme en marcs et en couronnes, de plusieurs livrets de caisse d'épargne, d'actions et de nombreuses pièces d'or.

Une récompense de 3,000 fr. est promise à la personne qui fera retrouver les auteurs de ce vol.

Echos de partout

ELODE DE LA PARCIMONIE

Lorsque Harpagon voyait deux bougies allumées, il en éteignait une. On l'a même jadis toute parcimonie ; on dénonçait aux écoliers les mauvais citoyens trop appliqués à économiser.

C'était le temps où Karl Marx pouvait écrire, dans le manifeste du parti communiste : « Le monde est en proie à un mal paradoxal : l'épidémie de la surproduction. »

Le consommateur remplissait donc en ce temps-là un rôle social. Plus l'argent passait de fois de main en main, plus la prospérité générale était grande. Le progrès consistait à accroître le nombre des consommateurs, c'est-à-dire, en dernière analyse, à augmenter le bien-être de chaque citoyen en augmentant sa faculté d'acheter.

Les professeurs d'économie politique étaient alors en exemple ces Etats d'Amérique, où chaque ouvrier vient à son usine en automobile. L'idéal d'une société surproduitrice était de vulgariser la richesse. Quiconque enfouissait son trésor, au lieu de le dépenser, était l'ennemi de la société. D'aucuns allaient jusqu'à affirmer qu'un oisif prodigue servait mieux la cause du progrès qu'un producteur qui thésaurisait.

Mais, depuis ce temps-là, le monde a dépensé mille milliards pour faire la guerre ; la production a été interrompue pendant cinq ans ; les stocks se sont épuisés. Le monde, aujourd'hui, loin de surproduire, ne produit même pas assez pour sa subsistance. Quiconque, désormais, consomme plus qu'il ne produit est un mauvais citoyen.

Telle est la dernière et la plus imprévue conséquence de cette guerre ; elle a modifié jusqu'à la morale économique.

J'ai vu, l'autre jour, contait un moraliste politique, une ouvrière descendre de taxi pour entrer dans son usine. Elle portait, semble-t-il, un moulin en passant, ce luxe, car elle gagne trente-cinq francs par jour. Cependant, j'ai fait le compte de l'usage de matériel, de la consommation d'essence et d'huile, de l'immobilisation de personnel que représentait cette simple promenade en automobile. Tout cela constituait, pour le stock mondial, une perte supérieure à la richesse que l'ouvrière devait créer en une journée de travail.

Lorsque, jadis, on assistait à quelque accident matériel, un verre qui tombe, une voiture qui se brise, on disait : — C'est du travail pour le fabricant... ça fera marcher les affaires.

Somme toute, on avait raison. Mais, aujourd'hui, il faut dire : — Voilà ce pauvre stock de matériel du

monde, déjà si insuffisant, qui va se trouver encore diminué. De ce point de vue nouveau, songez avec effroi au nombre de gestes antisociaux que chacun de nous accomplit en une journée.

MOT DE LA FIN

A Paris, deux agents de police, apercevant un homme étendu sur la chaussée : — C'est un type qui venait de payer ses impôts. — Alors, il a dû être évasé !

FRIBOURG

Votation du 21 mars

Décision du Comité cantonal du parti conservateur fribourgeois

Le Comité cantonal du parti conservateur fribourgeois, dans sa séance du 19 mars 1920, a décidé de proposer aux électeurs conservateurs fribourgeois :

- 1^o D'accepter l'initiative contre les maisons de jeu ;
- 2^o De rejeter le contre-projet des Chambres fédérales ;
- 3^o De rejeter la loi portant réglementation des conditions de travail.

En conséquence, les électeurs conservateurs sont invités à voter comme suit :

Acceptez-vous la demande d'initiative contre les maisons de jeu ?

OUI

Acceptez-vous le contre-projet de l'Assemblée fédérale ?

NON

Acceptez-vous la loi fédérale portant réglementation des conditions de travail ?

NON

Conférence suisse

On nous écrit :

La deuxième conférence suisse qui n'a pu avoir lieu le lundi 15 mars, le conférencier, M. Volmar, étant tombé malade, sera donnée ultérieurement, après Pâques probablement.

Le Comité des conférences prie tous ceux que l'annonce du renvoi de cette conférence qui a paru dans la Liberté du jour même n'aurait pu atteindre à temps voulu, d'agréer toutes ses excuses, le Comité ayant été lui-même averti très tardivement de l'impossibilité dans laquelle M. Volmar se trouvait de donner sa conférence.

La 3^{ème} conférence aura lieu le mardi 22 mars, à 8 h. 1/2, à la Granette. Le conférencier, M. Pierre Grelet, rédacteur à la Gazette de Lausanne, n'est point un inconnu pour nous, car il professe, en homme de traditions qu'il est, vis-à-vis de notre ville et de notre canton, de nos traditions séculaires, une sympathie très vive et très compréhensive. Les articles qu'il signe dans la Gazette de Lausanne sont très appréciés pour l'éloquence de leur forme, la précision des informations qu'ils contiennent et le bon esprit dont ils sont animés. M. Grelet excelle aussi à faire revivre d'une façon très suggestive et très vivante les époques disparues et les coutumes d'autrefois. C'est un historien qui possède le don de faire surgir du passé toute une floraison d'anecdotes spirituelles, et qui sait donner à ce passé un relief très caractéristique et très attrayant. Le titre de sa conférence « La Suisse au temps des délices » nous promet une heure charmante ; il fera bon parcourir notre pays sous une telle égide, alors que toute l'intensité circulaire moderne ne l'avait pas encore déposé.

Nous voulons espérer que c'est devant un nombreux auditoire que le sympathique conférencier parlera lundi soir à la Granette. Cette conférence, comme les précédentes, sera donnée au profit de l'hospitalisation à Leysin des enfants fribourgeois tuberculeux.

Les cartes d'abonnement et les billets pour une seule conférence sont en vente au magasin de musique von der Weid et lundi soir à l'entrée de la salle.

P.-S. — La 4^{ème} conférence aura lieu vendredi 26 mars ; elle sera donnée par M. Charly Clerc, homme de lettres, sur la vie et l'œuvre de Gottfried Keller, notre éminent compatriote.

Exposition d'Art et métiers du « Vieux Fribourg »

La deuxième exposition qui vient de s'ouvrir au Musée industriel est essentiellement fribourgeoise et, comme telle, ne manquera pas d'attirer de nombreux visiteurs.

Désirant faire ressortir et remettre en honneur le travail à domicile, la Direction du Musée a tenu à ce que toutes et toutes les assistées dans nos campagnes durant les longs mois d'hiver occupent ici la première place.

Parmi les diverses pièces de lingerie exposées, nous distinguons, placée contre la fenêtre, afin d'en mieux faire ressortir l'originalité, une nappe des grands jours de fêtes, nappes qui, sûrement, doit servir à la bénédiction, puisque la « couchaude », ce pain excellent fribourgeois, y est tissée en plein centre.

Dans les vitrines se trouvent divers anciens ornements d'église : voile de calice tissé laine et soie ; voile pour la bénédiction du Saint Sacrement ; voiles de baptême ; voiles qui servaient à recouvrir la corbeille de pain béni ; châles et fichus anciens ; les dentelles de

Dons au Musée

On nous écrit : Une petite erreur et dans la liste officielle d'œuvres passées au Musée de Coire ne sont pas cinq que le prince Puzina a

quittés à tapisseries de 1769, par le célèbre peintre de ces maquettes à l'Annonciation, la Résurrection, les deux autres, des scénographies destinées à Montbrison.

Outre les 2 Corot et mentionne pas le beau « Sandras de Courtille » fameux portraitiste du aussi par le Prince Pu-

Commerce

Nous apprenons que bourg des grands magasins la rue de Romont, à Nordmann-Roch et C^o gusins « A la Ville de l'

SOCIÉTÉS D

Musique de Landru actés, passifs et honoraire l'Assemblée générale s vendredi, à 8 heures, Gothard, Tractanda ; F l'année écoulée, récept

Société fédérale de glia. — Assemblée ex mars, à 8 h. 30 du so Schweizerhalle.

Gruyères et les pallis leur place réservée. Ne quittons pas à jeter les yeux sur ce long temps endormi, s dans ses atours des reconnaissances le vieux grand'mère, la table, objets familiers ; ne v l'er en nous le désir fût-ce qu'un instant, u

L'Œuvre apostoli

Cette Œuvre nous redévoit curé de Sainte- que Fribourg a apprissérences de carême de sentie hier soir, par s extrêmement nombreux Grenette. La présenta de musical et littérai grâce à la collaborati Saint-Pierre et de c avaient bien voulu me vice de cette excellent

M^{re} Essève, R^{me} dont la sollicitude port inépuisable, et qui a morale de l'Œuvre d premier rang de l'audi

La séance fut ouverte mixte de Saint-Pierre, de M. le professeur Hu applaudissements.

Puis M. le curé de par une chaude démo exposa ce qu'était l'Œuvre Cette Œuvre, dont l'id l'abbé Schuch alors qu' parmi la population d pour but de grouper condition sous l'égide Nazareth, afin de faire développer la pratique prière, le bon exemple Jésus-Ouvrier et de fa Dieu pour les péchés d des faibles, immoralité scandales de toute sorte contrats, etc.

M^{re} Collard, le regr et Genève, a donné à l son diocèse ; il a bé voyant au curé de Sa bation : « En nos jour pas croient faire assez l'existence matérielle

vous avez raison de r tout les aider à se sar L'Œuvre de Jésus-O conforme aux ensei Rerum Novarum, où il condition à réaliser (p c'est la restauration des

L'Œuvre de Jésus-O professionnel ce que la corporation : au syndi L'Œuvre, le soin de l'â

Après cet exposé int d'un intermède musical, sistance de la soirée, u ruis Enneveux, secréta brassa tout le problème de vus et une éloquent (souhaits son admirati ments répétés. Nous n compte rendu de cet ex bilit lumineusement la sociale de l'Eglise sur l et infirme des écoles tr

La séance s'éleva pa sique choisie, entremê matique. Il convient de lent de M^{re} Meyer-Mo plaudir dans deux sol Louis Droux, de M. G Hayoz et des chantes ronnèrent la séance pa mirablement exécuté.

Dons au Musée

On nous écrit : Une petite erreur et dans la liste officielle d'œuvres passées au Musée de Coire ne sont pas cinq que le prince Puzina a

quittés à tapisseries de 1769, par le célèbre peintre de ces maquettes à l'Annonciation, la Résurrection, les deux autres, des scénographies destinées à Montbrison.

Outre les 2 Corot et mentionne pas le beau « Sandras de Courtille » fameux portraitiste du aussi par le Prince Pu-

Commerce

Nous apprenons que bourg des grands magasins la rue de Romont, à Nordmann-Roch et C^o gusins « A la Ville de l'

SOCIÉTÉS D

Musique de Landru actés, passifs et honoraire l'Assemblée générale s vendredi, à 8 heures, Gothard, Tractanda ; F l'année écoulée, récept

Société fédérale de glia. — Assemblée ex mars, à 8 h. 30 du so Schweizerhalle.

Nouvelles de la dernière heure

Changements de vue de la Bourse de Genève

Le 19 mars. Les cours ci-après s'entendent pour les chèques et versements. Pour les billets de banque, il peut exister un écart.

	Demande	Offre
Paris	42 20	43 20
Londres (livre st.)	21 66	21 86
Allemagne (marc)	7 35	7 85
Italie (lire)	30 15	31 15
Autriche (couronne)	2 35	2 85
Prague (couronne)	7 40	7 90
New-York (dollar)	5 72	5 92
Brazillia	43 94	44 50
Madrid (peseta)	102 60	103 60
Amsterdam (florin)	213 25	214 85
Pétrograd (rouble)	7 60	9 60

Etat civil de la ville de Fribourg

Naissances

12 mars. — Bourqui, Narcisse, fils de Casimir, imprimeur, de Murist, et de Marie, née Fontaine, Grandrue, 25.

Progin, Charlotte et Charles, enfants jumeaux, d'Oscar, agriculteur, de Courtois et Misery, et de Marie, née Sautour, route des Alpes, 38.

14 mars. — Brühlhart, Otto, fils de Joseph, menuisier, de Saint-Sylvestre, et de Julienne, née Shaz, Bourgillon, 360.

Mauron, René, fils d'Ernest, mécanicien, d'Epandes, et de Marie, née Longchamp, rue de Romont, 29.

Décès

10 mars. — Rothkloster, née Pauchard, Marie, épouse de Germain, de Fribourg et Corsallettes, ménagère, à Corsallettes, 77 ans.

11 mars. — Morel, Eugène, veuf de Marie, née Lottaz, de Fribourg et Lentigny, agriculteur, à Lentigny, 69 ans.

Schumacher, née Lischli, Rosine, veuve d'Urs, de Wangen (Solitude), 77 ans, place du Petit Saint-Jean, 47.

13 mars. — Latscha, Caroline, fille d'Urs, et de Marie, née Kaufmann, cuisinière, de Wangen (Solitude), 73 ans, rue des Chanoines, 123.

Vermouth NOBLESSE
DELICIEUSE GOURMANDE

Ciravegna & Co. Genève

LAUSANNE Ecole LEMANIA
Préparation rapide, approfondie.
BACCALAURÉATS
Maturité

Un guide sûr

vous préservera de tous les dangers de la grippe, des refroidissements, toujours à craindre, si vous avez soin de porter constamment sur vous une boîte de Tablettes Gaba.

Méfiez-vous!
Exigez les Tablettes Gaba en boîtes bleues à fr. 1.75.

L'Emprunt français

Paris, le 24 février 1920.

La commission de l'Emprunt Français, en réponse à de nombreuses demandes lui parvenues de l'étranger, vient de déclarer que la loi interdisant l'exportation des capitaux ne s'applique qu'aux Français et non aux personnes résidant à l'étranger. Les Alliés et amis de la France peuvent donc souscrire à son emprunt national sans avoir à craindre aucune difficulté pour l'exportation de leurs titres et des sommes qu'ils auront à encaisser soit comme intérêts, soit comme capital et primes de remboursement.

Voilà-voilà passer de bonnes Vacances de Pâques? Descendez à **MONTREUX: à l'Hôtel LORIUS**

Maison d'ancienne réputation, préférée des familles suisses. Situation unique, tranquille, avec parc au bord du lac. — Corbond, directeur.

Dans de nombreux cas de maladies de cœur, des reins et des nerfs, j'ai pu constater un excellent résultat obtenu par le café Hag, café en grains sans caféine, pris pendant des semaines à la place du café ordinaire.

H. W. K., docteur en méd.

Dans l'Amérique centrale

Washington, 19 mars. (Officiel.) — L'imminence d'une révolution a fait suspendre les garanties constitutionnelles dans la république de Salvador.

Pérou et Bolivie

New-York, 19 mars. (Havas.) — Suivant un avis officiel, l'aide de camp du président de la Bolivie est allé à la légation du Pérou présenter les excuses de son gouvernement pour l'attaque dont la légation avait été l'objet, le 15 mars, à La Paz. Le ministre des affaires étrangères du Pérou en apprenant l'incident a demandé à La Paz l'arrestation de fonctionnaires boliviens et a réclamé également des réparations pour les dégâts.

Nouveaux troubles en Egypte

Le Caire, 19 mars. (Havas.) — La commission du tirage au sort et de la visite médicale des recrues indigènes qui siège au commissariat de police à Kafr-Elcheik a été attaquée par la foule.

Celle-ci a mis en liberté à la fois les convicts et les individus qui étaient emprisonnés. La troupe tira en l'air puis sur la foule, tuant un homme et en blessant 5. Quelques policiers ont été blessés. Des troubles analogues se sont produits le 17 mars, à Dessouk. Les troupes anglaises envoyées sur les lieux ont rétabli l'ordre.

Les bolchévistes en Argentine

Buenos-Aires, 19 mars. (Havas.) — On confirme l'échec de la tentative maximaliste. La plupart des corporations ont repoussé l'idée d'une grève générale. Toutefois, les débrayés et les boulangers se sont mis en grève.

Les hommes qui ont été saisis ont été découverts dans un local où un groupe de maximalistes se livrait à leur fabrication.

Les mineurs français chez le ministre

Paris, 19 mars. (Havas.) — M. Le Troquier, ministre des travaux publics, assisté de M. Jourdain, ministre du travail et de M. Borel sous-secrétaire d'Etat aux mines, a réuni le nouveau jeudi après midi dans son cabinet les représentants des directeurs de mines du Nord et du Pas-de-Calais et les délégués des ouvriers mineurs de ces départements. Un accord n'ayant pu se faire entre les ouvriers et les patrons, le ministre des travaux publics a proposé son arbitrage, qui a été accepté par les directeurs et après délibération par les délégués ouvriers. Dans la soirée de jeudi, M. Le Troquier a rendu sa sentence arbitrale, qui a été ratifiée par les délégués patrons et les mineurs. Cette sentence comporte plusieurs points :

- 1° Salaire de base des ouvriers mineurs, 19 fr. 25. L'indemnité de vie chère reste fixée à 5 fr. 25 par jour, soit au total 24 fr. 50.
- 2° Salaire minimum, 5 fr., en moins du salaire de base, c'est-à-dire 19 fr. 50 moins 1 fr. 75, soit au total 17 fr. 75.
- 3° Pour les galkôts de 13 ans à 16 ans, le salaire d'embauchage est fixé à 10 fr. 50. Ce salaire sera augmenté de 60 centimes tous les 6 mois jusqu'à l'âge de 15 ans ½. L'indemnité de vie chère reste fixée à 3 fr.

Le roi d'Espagne

Bordeaux, 19 mars. (Havas.) — Le roi d'Espagne est arrivé lundi soir, en automobile, vers 7 heures, à Bordeaux, venant de Saint-Sébastien.

Il s'est rendu directement à la clinique du professeur Mourou, où se trouve depuis trois semaines l'enfant Béatrice.

Le procès Caillaux

Paris, 19 mars. (Havas.) — A l'audience d'hier jeudi, M. Viviani a été entendu. La mission en Amérique a été donnée à Caillaux par le cabinet unanime. Le témoin n'a pas dit qu'il n'y avait rien dans le dossier Bolo, mais qu'il, dans l'état de l'instruction, on n'avait pas le moyen d'exercer des coercitions sur Bolo.

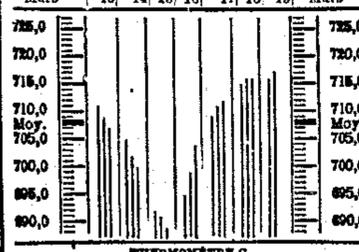
Quant à Almercyda, M. Viviani l'a fait arrêter pour commercer avec l'ennemi.

Calendrier

Samedi 20 mars
Saint WULFRAN, évêque.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 19 mars



TEMPS PROBABLE

Zurich, 19 mars, midi.
Ciel variable; doux vers midi.

Pas de constipation. Le Cacao Tobler — en paquets plombés — est préparé de telle sorte qu'il active la digestion.

Dans les pays occupés

Milan, 19 mars. On mande de Paris au *Corriere della Sera* : Il paraît que le gouvernement français, d'accord avec la majorité de la Chambre, croit nécessaire un supplément de garantie dans les pays occupés.

Il reste à savoir si ces vies seront partagées par l'Angleterre, l'Amérique et la Belgique, qui ont avec la France des troupes d'occupation sur le Rhin.

Au Conseil suprême

Londres, 19 mars. (Havas.) — Le Conseil suprême s'est réuni à 4 heures, hier jeudi, aux affaires étrangères. Il y fut discuté des événements d'Allemagne. Assistaient à la séance : Lloyd George, Berthelot, Lord Curzon, Cambon, Scialoja, etc.

Les ambassadeurs alliés

Londres, 19 mars. (Havas.) — La conférence des ambassadeurs s'est réunie, hier matin, jeudi, à 11 heures, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de lord Curzon. Elle a entendu certaines questions relatives aux traités de paix avec la Hongrie et la Turquie, notamment certaines clauses économiques.

La Société des nations

Paris, 19 mars. (Havas.) — Les décisions prises par le Conseil de la Société des nations au sujet de la constitution d'une organisation internationale chargée d'étudier toutes les mesures relatives à la liberté des communications et du transit sont en bonne voie de réalisation.

Dans sa séance de mercredi, la commission internationale pour l'étude de la liberté des communications et du transit, réunie depuis plusieurs mois à Paris, sur l'initiative du gouvernement français, a résolu de se rendre à l'invitation du Conseil de la Société des nations et de se transformer en un comité international des communications et du transit relevant de la Société des nations. Après une longue discussion, la commission a adopté, à l'unanimité, ces conclusions qui seront transmises au Conseil de la Société des nations. Le président, en la circonstance le secrétaire général, a été chargé de fixer la date de la prochaine séance.

La politique intérieure anglaise

Londres, 19 mars. (Havas.) — M. Lloyd George s'est rendu, hier jeudi, à l'invitation qui lui avait été adressée par le parti libéral pour discuter sur la politique intérieure. Le premier ministre a prononcé un très long discours au cours duquel il n'a cessé de recommander l'union entre les deux grands partis de la Chambre des communes. 112 députés libéraux, tous coalitionnistes, à l'exception de 4 membres du parti libéral indépendant, étaient présents. M. Asquith avait décliné l'invitation qui lui a été adressée. Le premier ministre a fait ressortir la possibilité d'une coalition entre les libéraux et les travaillistes. Les dernières élections générales, ainsi que les élections partielles ayant eu lieu depuis, ont démontré l'impossibilité qu'il y ait un seul parti de soutenir le gouvernement. Il est donc indispensable que les éléments modérés du pays coopèrent étroitement afin de l'aider contre ce qu'on appelle le socialisme en Angleterre, communisme en France et bolchévisme en Russie. Nous devons faire face aux forces qui tendent à la ruine du pays. M. Lloyd George s'est défendu d'être autre chose qu'un libéral. Il a affirmé qu'il restera attaché en principe au libéralisme.

L'Australie et la Société des nations

Sydney, 19 mars. (Havas.) — Le premier ministre de l'Australie, M. Hughes, au cours d'un discours, a constaté que les Etats-Unis hésitent à accepter le pacte de la Société des nations, notamment parce que les dominions britanniques ont chacun une voix dans la Société. Il a ajouté que l'Australie est une nation au même titre que les Etats-Unis et qu'elle a fait dans la guerre des sacrifices supérieurs à ceux des Etats-Unis. L'Australie est une petite nation, mais elle est jalouse de ses libertés et, résolue à maintenir ses droits, elle n'hésitera pas à les défendre.

Etats-Unis et Allemagne

Londres, 19 mars. (Havas.) — Les journaux de Washington publient une dépêche de Washington selon laquelle le député Britten propose à la Chambre des représentants une résolution en faveur de la paix avec l'Allemagne et l'Autriche et la création d'un organisme gouvernemental ayant pour mission d'aider à la reprise des relations commerciales entre ces pays et les Etats-Unis.

Pour ravitailler l'Autriche, la Pologne et l'Arménie

New-York, 19 mars. (Havas.) — La Chambre a approuvé à l'unanimité l'envoi de 5 millions de barils de farine d'une valeur de 150 millions de dollars pour le ravitaillement de l'Autriche, de la Pologne et de l'Arménie.

Dans le sud de la Russie

Londres, 19 mars. (Havas.) — Une information Reuter déclare que, en dépit de leurs succès signalés la semaine dernière, il ne semble pas que les bolchévistes aient réussi à se frayer un passage à travers l'isthme de Crimée. Au contraire, ils paraissent avoir été refoulés au nord de Pepekoff. Le général Denikine a entamé des pourparlers avec les Géorgiens. Il est disposé à reconnaître le gouvernement des Géorgiens et il s'engage à lui fournir des vivres et à coopérer à la défense du pays contre les bolchévistes.

Les événements d'Allemagne

Fuite de Kapp

Berlin, 19 mars. (Wolff.) — La Gazette de Francfort annonce que le directeur général des domaines Kapp s'est enfui de Berlin.

Félicitations de la France

Berlin, 19 mars. (Wolff.) — Le chargé d'affaires français a rendu visite, hier jeudi, au vice-chancelier Schiffer et lui a adressé, au nom de son gouvernement, des félicitations pour la solution si heureuse des événements de ces derniers jours.

Contre le bolchévisme

Berlin, 19 mars. (Wolff.) — Le général von Seeht, sur mandat du ministre de la défense nationale Noske, publie un appel à l'adresse de la Reichswehr pour inviter à l'union contre toutes tentatives de relèvement du bolchévisme. Le bien de la patrie, dit le manifeste, doit primer tous les autres intérêts.

Le jugement des coupables

Stuttgart, 19 mars. (Wolff.) — Le groupe socialiste de l'Assemblée nationale a demandé au gouvernement du Reich d'instituer, à côté du tribunal d'empire, un tribunal populaire, de façon que les partisans de Kapp et ses complices puissent être condamnés dans le plus bref délai possible. Ce tribunal serait formé par des membres de l'Assemblée nationale, sous la présidence d'un conseiller juridique d'empire.

D'autres tribunaux populaires seraient institués dans les six districts principaux du Reich pour le même motif. Enfin, des mesures devaient être prises en vue du séquestre des biens des coupables.

Contre les socialistes majoritaires

Berlin, 19 mars. (Wolff.) — La direction du parti national allemand publie un manifeste dans lequel il est dit que la responsabilité des événements de Berlin incombe au parti majoritaire et au gouvernement d'empire.

D'autre part, le manifeste déclare que la politique du parti national allemand a toujours été guidée par le principe d'un relèvement des conditions intérieures de la politique allemande par la voie constitutionnelle.

Il est nécessaire de rétablir l'union indispensable pour faire front contre le bolchévisme. Les élections au Reichstag et la nomination du président de l'empire devraient avoir lieu sous peu. Ce sont ces considérations qui ont engagé le parti à entrer en négociations avec le gouvernement de Kapp, ce qui fait que de grands malheurs ont été évités.

La démission de Noske

Berlin, 19 mars. La Gazette de Francfort apprend que Noske, ministre actuel de la guerre, a remis sa démission, laquelle se trouverait d'ores et déjà acceptée.

A Kiel

Berlin, 19 mars. (Wolff.) — On apprend de source autorisée que le gouvernement a nommé le contre-amiral Evert commandant de place à Kiel en remplacement du contre-amiral von Lelzow. Il lui a été adjoint un comité composé de 4 citoyens bourgeois et d'autres partis.

En Saxe

Erfurt, 19 mars. (Wolff.) — Un rapport sur la situation vient d'être publié. A part quelques fusillades, la nuit s'est passée calmement. Tout est calme à Eisenach. A Schmalkalden, la classe ouvrière s'est emparée du pouvoir. A Langensalza, la fusillade dure depuis le matin. Le peuple a pillé les moulins et les boulangeries.

Nagdebourg, 19 mars. (Wolff.) — Des spartakistes ont acclamé la république des conseils sur la place du Dôme où se trouve le siège du gouvernement. La Reichswehr est alors intervenue. Plusieurs personnes ont été blessées.

Leipzig, 19 mars.

(Wolff.) — En raison des pourparlers qui ont eu lieu au sujet du retrait du gouvernement saxon, une trêve s'est produite de mercredi soir à jeudi à midi. Les partis en lutte se sont maintenus sur leurs positions. Une commission formée de trois indépendants, d'un démocrate et de plusieurs directeurs de police coopérants municipaux s'est constituée pour exercer le pouvoir. Les indépendants exigent entre autres le retrait des troupes qui manœuvrent sur Leipzig, la dissolution des troupes de volontaires temporaires, la formation d'une garde civique formée en majeure partie de travailleurs, l'ensevelissement des morts à la charge de l'Etat, etc. A la suite de ces exigences, on parle de grève générale. On espère toutefois qu'aujourd'hui une entente sera intervenue. Jusqu'ici, on signale 100 morts à Leipzig.

En Bavière

Munich, 19 mars. (Wolff.) — La Gazette de Francfort annonce que des troubles se sont produits aux environs de Hof.

Les communistes à Cassel

Cassel, 19 mars. (Wolff.) — Un conseil exécutif communiste s'est emparé du pouvoir. De graves collisions ont eu lieu entre la troupe et les manifestants.

Gruyères et les pâtes salées ont elles aussi leur place réservée.

Ne quittons pas la salle de l'exposition sans jeter les yeux sur ce coin intime de la « Chambrée fribourgeoise ». Devant un roquet depuis longtemps endormi, se tient la Fribourgeoise dans ses atours des dimanches : plus loin, nous reconnaissons le vieux balnet, le fauteuil de la grand-mère, la table, les chaises, puis quelques objets familiers ; ne voit-on pas de quoi éveiller en nous le désir d'aller voir et revoir, ne fait-ce qu'un instant, un coin de ce passé ?

L'Œuvre apostolique de Jésus-Ouvrier

Cette Œuvre nouvelle, fondée à Genève par le dévoué curé de Sainte-Clothilde, M. l'abbé Schuch, que Fribourg a appris à connaître dans les conférences de carême de Saint-Nicolas, a été présentée hier soir, par son fondateur, à un public extrêmement nombreux accourus à la salle de la Grenette. La présentation s'est faite dans un cadre musical et littéraire des plus attrayants, grâce à la collaboration du Chœur mixte de Saint-Pierre et de quelques personnes qui avaient bien voulu mettre leurs talents au service de cette excellente cause.

Mgr Esseyra, R^me Prévôt de Saint-Nicolas, dont la sollicitude pour les bonnes œuvres est inépuisable, et qui a accepté la présidence honorifique de l'Œuvre de Jésus-Ouvrier, était au premier rang de l'auditoire.

La séance fut ouverte par un chant du Chœur mixte de Saint-Pierre, exécuté sous la direction de M. le professeur Hug et qui recueillit de vifs applaudissements.

Puis M. le curé de Sainte-Clothilde, accueilli par une chaude démonstration de sympathie, exposa ce qu'était l'Œuvre de Jésus-Ouvrier. Cette Œuvre, dont l'idée a été conçue par M. l'abbé Schuch alors qu'il exerçait son ministère parmi la population de la banlieue parisienne, a pour but de grouper les travailleurs de toute condition sous l'égide du divin charpentier de Nazareth, afin de faire sanctifier le travail, de développer la pratique de l'apostolat par la prière, le bon exemple et la charité, de glorifier Jésus-Ouvrier et de faire amende honorable à Dieu pour les péchés du travail : exploitation des faibles, immoralité, juréments, blasphèmes, scandales de toute sorte, violences, infidélité aux contrats, etc.

Mgr Collard, le regretté évêque de Lausanne et Genève, a donné à l'Œuvre droit de cité dans son diocèse ; il a béni et encouragé, envoyant au curé de Sainte-Clothilde cette approbation : « En nos jours, où tant de philanthropes croient faire assez en rendant moins dure l'existence matérielle des classes laborieuses, vous avez raison de rappeler qu'il faut avant tout les aider à se sanctifier. »

L'Œuvre de Jésus-Ouvrier est éminemment conforme aux enseignements de l'encyclique *Reum Novarum*, où il est dit que « la première condition à réaliser (pour pacifier la société), c'est la restauration des mœurs chrétiennes. »

L'Œuvre de Jésus-Ouvrier est au syndicat professionnel ce que la confrérie fut jadis à la corporation ; au syndicat, le soin du corps ; à l'Œuvre, le soin de l'âme.

Après cet exposé introductif, qui fut suivi d'un intermède musical, vint le morceau de résistance de la soirée, une conférence de M. Marius Enneveux, secrétaire de l'Œuvre, qui embrassa tout le problème social avec une hauteur de vues et une éloquence auxquelles l'auditoire (à moins son admiration par des applaudissements répétés. Nous n'entreprendrions pas un compte rendu de cet exposé magistral, qui établit lumineusement la supériorité de la doctrine sociale de l'Eglise sur l'enseignement tatonnant et infirme des écoles irrégulières.

La séance s'éleva par l'exécution d'une musique choisie, entremêlée d'une récitation dramatique. Il convient de rendre hommage au talent de Mme Meyer-Morard, qui s'est fait applaudir dans deux solos superbes, de M^{lle} Marie-Louise Droux, de M. Gabriel Bise, de M. Henri Hayoz et des chœurs de Saint-Pierre, qui couronnèrent la séance par un nouveau chœur admirablement exécuté.

Dans au Musée des Beaux-Arts

On nous écrit : Une petite erreur et un oubli ont été commis dans la liste officielle des donations faites l'année passée au Musée des Beaux-Arts.

Ce ne sont pas cinq grandes toiles peintes que le prince Puzina a données, mais cinq maquettes à tapisserie de Gobelin, peintes en 1769, par le célèbre peintre Carle Vanloo. Trois de ces maquettes à tapisserie représentent l'Annonciation, la Résurrection et l'Ascension ; les deux autres, des scènes historiques et allégoriques destinées à la « Gonfalonnerie de Montbrison ».

Outre les 2 Corot et un Courbet, la liste ne mentionne pas le beau portrait du Chevalier « Sandras de Courtilly » peint par Nattier, fameux portraitiste du XVIII^{ème} siècle, donné aussi par le Prince Puzina.

Commerce et industrie

Nous apprenons que la succursale de Fribourg des grands magasins Grosch et Greiff, à la rue de Romont, a passé aux mains de MM. Nordmann-Koch et C^{ie}, propriétaires des magasins « A la Ville de Paris », en notre ville.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Musique de Landwehr. — Les membres actifs, passifs et honoraires sont informés que l'Assemblée générale statutaire a lieu ce soir vendredi, à 8 heures, au local, Brasserie du Gothard, Tractanda : Reddition des comptes de l'année éconômée, réceptions, nomination, divers.

Société fédérale de gymnastique La Fribourgeoise. — Assemblée extraordinaire samedi, 20 mars, à 8 h. 30 du soir, au local, Café de la Schweizerhalle.

qui va se trouver
veut, songez avec
anticoax que
une journée.
NOT DE LA FIN
apercevant un
de payer ses inu-
se!

URG

21 mars

canton
fribourgeois

parti conservateur
du 19 mars
aux électeurs con-

contre les mai-

projet des Cham-

triant réglementa-
du travail.

conservateurs

de l'initiative con-

projet de l'Assem-

rale portant règle-

du travail?

maître

suisse qui n'a pu

le confédération,

sera donnée

probablement.

ces prie tous ceux

cette conférence

de jour même

vous voulez, d'agréer

l'ayant été lui-

l'impossibilité de

donner

le 22 mars,

le confédération,

la Gazette de

inconnu pour nous,

de traditions qu'il

et de notre canton.

es, une sympathie

ensive. Les articles

de Lausanne sont

de leur forme,

nations qu'ils con-

ils sont animés

faire revivre d'une

vivante les époques

d'autrefois. C'est un

de faire surgir du

d'anecdotes spiri-

ce passé un relief

attrayant. Le titre

de au temps des dé-

heure charmante ;

Et dans une telle

intéressante circulation

de déposés.

ue c'est devant un

sympathique con-

à la Grenette. Cette

sera donnée

à Leysin des

et les billets pour

n vente au magasin

et lundi soir à l'en-

stiers

Vieux Fribourg

vi vient de s'ouvrir

RÉDACTION ADMINISTRATIVE BUREAU DES IMPRIMERIES SUISSES Fribourg

ABONNEMENTS Suisse Fr. 2.50 Etranger 4.00

Tous les bureaux de presse ont le droit de recevoir les prix en nature de la collection de la presse suisse.

L'HEURE

Voici l'heure pour son verdict sur le travail et les conditions de travail.

La loi sur les conditions de travail a été votée presque unanimement.

Les conservateurs honorent d'ailleurs, en serrés aux urnes pendant l'initiative.

Les gouvernements pères de famille; il y a un pouvoir exécutif dans leur maison.

Notre vote sur le travail; nous ne sommes pas satisfaits de la loi sur le travail.

Notre vote sur le travail; nous ne sommes pas satisfaits de la loi sur le travail.

Le comité cantonal des Arts et Métiers, après discussion d'un projet de loi.

Le comité cantonal des Arts et Métiers, après discussion d'un projet de loi.

Le comité cantonal des Arts et Métiers, après discussion d'un projet de loi.

Le comité cantonal des Arts et Métiers, après discussion d'un projet de loi.

Le comité cantonal des Arts et Métiers, après discussion d'un projet de loi.

Université de commerce de la ville de ST-GALL Commerce, Banque, Industrie, Assurance-Administration, Formation de professeurs de commerce et de réviseurs de comptes.



Graines potagères et fourragères!

Pois sucrés, Haricots nains et à rames, graines de fleurs, etc. Engrais pour fleurs, Insecticide, mastic à griffer, Raphia.

Ernest G. VATTER COMMERCE DE GRAINES ci-devant G. Wagner

FRIBOURG, rue du Pont suspendu, 79



Carotte longue de Meaux

CINEMAS ROYAL SIMPLON. Progr. du 19 au 25 mars, à 8 h 1/2. Dimanche mat. à 2 h, 4 et 6 h. CARMEN. Drama de toute beauté en 6 actes.

A VENDRE un bon bœuf de trait, 3 ans, cher Isaac POFFET, au Schenberg. 2572

A vendre 9 corsets de 10 semaines et 3 de 7 semaines. S'adresser à M. Léop. Clerc, fils de Joseph Rossier. 2529

A VENDRE suite d'emploi, beaux phares d'auto, avec générateur et 2 lanternes. Besnard. S'adresser à Droguerie Centrale.

Bétail à vendre A vendre de gré à gré plusieurs pièces de bétail: lachet rouge, portantes ou fraîches vélées. 2418 S'adr. à Publicitas S. A., Balle, sous P 773 B.

F. Bopp ameublements 8, rue du Tir, 8 FRIBOURG Tel. 143

A VENDRE 1 étalon de 3 ans, pur, robe noire. S'adresser à Joseph Buchwalder, Montanol, près Saint-Ursanne.

A VENDRE 1 moto Peugeot neuve 3/4 HP, 2 vitesses. S'adresser à Emilio Schaller, mécanicien, Montol.

ACHAT DE BOIS On serait acheteur de bois en grumes, 1^{er} choix. Faire offres, prix rendu sur wagon, gare expéditrice, sous chiffres P 2557 F, à Publicitas S. A., Fribourg. 2616-397.

Jeune homme demande place comme apprenti-mécanicien, si possible dans garage aux cycles. S'adresser sous chiffres P 2516 F à Publicitas S. A., Fribourg.

JEUNE HOMME 17 ans, suisse allemand, se placerait chez agriculteur. 2611 S'adresser sous chiffres P 2511 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Apprenti-Boulangier est demandé pour le 1^{er} avril pour travailler avec le patron, vie de famille. 2587 S'adresser sous P 2479 F à Publicitas S. A., Fribourg.

VOLONTAIRE On demande un jeune homme de 15-16 ans dans dépôt de poste de la Suisse allemande. Occasion d'apprendre l'allemand. 2604 Offres au bureau de poste à Fribourg, canton de Nid-Valais.

ON DEMANDE pour le 1^{er} avril, une PERSONNE de toute confiance, sachant faire la cuisine et connaissant les travaux d'un ménage soigné, (il y a une bonne d'enfant). Adresser offres, avec références et prétentions de salaire à M. Alfred Bopp, banquier, Les Charmilles, NYON.

DEMOISELLE correspondant dans les deux langues, pourrait entrer de suite dans bureau de la place. Situation stable. 2598 Adresser offres sous chiffres P 2483 F à Publicitas S. A., Fribourg.

On demande pour avril, pour une dame seule, bonne à tout faire capable, bonne cuisinière et ayant déjà fait plusieurs années de services; sachant bien le français. Se présenter de 2 à 3 h. chez M. Gabrielle de Meuron, rue de Pommier, 7, Neuchâtel.

On donnerait à faner 35 poses à faner et regain; facheuse et chevaux seront fournis par le propriétaire. 2621 S'adresser à Louis GESOLD, Cercle catholique-BULLE.

LA GRAISSE comestible végétale PROBOL A LE même arôme QUE LE beurre frais

A VENDRE 1 chambre à coucher en chêne (2 lits), 1 chambre à coucher en bois, laqué blanc, 1 secrétaire-bibliothèque en acajou, plusieurs bibliothèques, 4 tables, une pousette, une coiffeuse d'enfant, une deserte, un grand secrétaire, des lampes électriques, très belle porcelaine, différents petits meubles et objets, etc., etc. S'adres. Grand-rue, 51, 2^e étage. 1566

A VENDRE 4 beaux porcs de cinq mois. S'adresser à M. Finzer, Heedorf (Rosé). 2601

A LOUER OU A VENDRE castes locales avec appartements au 1^{er} étage. Situation unique au centre de la ville. Convientrait pour magasins ou entrepôts. S'adresser sous chiff. P 2340 F à Publicitas S. A., Fribourg.

OUVERTURE DE LA SAISON DE PRINTEMPS



Grâce à nos nombreuses succursales et à nos achats de gros, nous pouvons offrir à notre clientèle à des prix extraordinairement avantageux, un choix de Vêtements élégants pour Messieurs et jeunes gens. Nous invitons nos clients à visiter nos magasins.

Nos prix: 85.- 90.- 100.- 125.- 150.- 175.-

KRÖNER-NAPHTALY, Fribourg Avenue de la Gare, 34 (à côté de l'hôtel Terminus)

Occasion 151 barbelé galvanisé, grande et petite quantité, tables et chovallats, plusieurs habillements en toile cirée, au prix de 5 fr., pioches, manches de pelles et haches, niveaux, etc. 2655 S'adresser: rue Lycée, 2.

Qualité d'avant-guerre LES BRASSERIES SUISSES leur nouvelle bière de 1^{re} qualité fabriquée exclusivement avec du malt et du houblon. Qualité d'avant-guerre

A VENDRE Vaste immeuble, situé rue de Lausanne et des Alpes, exposition ensoleillée. Vue imprenable. Beaux appartements, grands locaux. Convientrait pour particuliers; maison de banque; ou de commerce. 2337 S'adresser à M. François de Gendres, 49, rue des Alpes, Fribourg.

Semelles caoutchouc pour hommes fr. 4.-, pour dames fr. 2.20. L. ZEISLER, rue de Lausanne, 43.

Grande vente américaine PÉROLLES, 57, & RUE DE L'INDUSTRIE, 2. Toujours du nouveau VIENT D'ARRIVER: Pélerines d'officiers (caoutchouc) Fr. 39.50 Gants caoutchouc pour médecins 7.20 Manteaux caoutchouc superbes 70.-

PERDU dans la soirée du 6 mars, depuis la place de Maitran au village de Neyruz, une hache de forestier, avec les initiales N. W. (Neyruz). Prière de la rapporter, contre bonne récompense, chez M. Nestor Gendres, forestier et propriétaire de commune à Neyruz. 2636

A VENDRE une belle poëliche, race des Franches Montagnes. 2648 S'adresser à M. Ulrich à Itzhanz.

Antiquité, horlogerie, peinture, garde-robe, crier sculpté et cistrie, 300 francs. — Franziere, Alexandre, Sorans.

FOIN à vendre, environ 2500 pieds, 1^{re} qualité. Faire offres à H. Harchon, mécanicien, à Valsterneus-en-Ogoz. 2653

Poules Je suis acheteur de poules de 1913 et 1914. Faire offres sous chiffres P 2519 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Descentes de lits, Decants de lavabos, Decants de portes, Tapis en caoutchouc chez F. BOPP ameublements 8, rue du Tir, 8 FRIBOURG Tel. 763

A VENDRE petit domaine de 11 poses, avec un peu de bois. Prix avantageux et favorables conditions de paiement. Entrée en jouissance le 1^{er} mars 1921. S'adresser sous chiffres P 2539 F à Publicitas S. A., Fribourg. 2664-699

A vendre plusieurs beaux moutons race Oxford. La plus grande partie primés. S'adresser à H. Blaser, Grand-Prérot.

Meubles à vendre samedi, à partir de 10 heures, rue du Temple, 10, 11^e étage.

A vendre 2 porcs de 5 mois, chez H. Chassot, à Vrutysur-Chandon (Broye).

A VENDRE Plusieurs lits complets, bon crin, bois dur, 1 et 2 places, 1 table salon et plusieurs beaux tableaux. S'adresser: 200, rue des Maçons. 2642

A VENDRE Bon lauréat, âgé de 18 mois, beau manteau pie rouge, prime 1^{re} classe et de bonne ascendance. S'adresser: Papp, frères, au Grand-Klein, Châttonnaye.

Grand choix de scies pour arbres, racloirs pour arbres, sécateurs, couteau à griffer, couteau de jardinier. E. WASSMER S. A., Fribourg

A VENDRE un veau d'un an, ou à échanger contre une truie. — Augusto Juret, à Dolly. 2599

Office anniversaire pour le repos de l'âme de Monsieur l'abbé Cyprien MAGNIN curé défunt de Rossens aura lieu à Rossens, mardi, 23 mars, à 9 h. 1/2.

Médame veuve Marie Kuenlin-Peter et ses enfants: Marguerite, Alfred, Charles et Aloïse, à Fribourg, Berne et Genève; M. et Mme Ernest Kuenlin et leur enfant, à Fribourg; Mlle Adèle Kuenlin, à Fribourg; M. et Mme Théodore Kuenlin et leurs enfants, à Neuchâtel; M. et Mme François Kuenlin et leurs enfants, à Fribourg; M. et Mme Jacob Wytenbach-Kuenlin et leur fille, à Renens; les familles Peter, à Moutier, Saint-Gall, Bière et Escherts; M. Aloïse Desbiolles et son fils Léon; M. Charles Desbiolles, à Fribourg, ont la profonde douleur de faire part à leurs familles alliées, amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur Louis KUENLIN Employé C. F. F. à Renens

leur cher fils, frère, oncle, neveu et cousin, décédé le 17 mars, après une courte, mais pénible maladie, muni des secours de la religion, à l'âge de 26 ans. L'office d'enterrement aura lieu à Fribourg, le samedi, 20 mars, à 8 h. 1/2 du matin, à l'église de Sainte-Marguerite.

Départ du convoi mortuaire: Rue de l'Industrie, 10.

Mademoiselle Céline Poffet remercie sincèrement toutes les personnes qui lui ont témoigné une si grande sympathie à l'occasion du deuil qui vient de la frapper.

A VENDRE pour raison de santé à Fribourg, quartier de l'Industrie, à proximité voie industrielle, maison d'habitation.

PAYSANS! Assez d'ordonnances et de lois tracassières et bureaucratiques. Nous voulons travailler tranquilles et en paix. Gardons nos ouvriers de campagne contre la concurrence de la ville. Pas de bailli de salaires et de travail. Nous voterons contre la loi fédérale portant réglementation des conditions de travail. Nous voterons NON

DECAUVILLE A VENDRE d'occasion 1200 m. voie Decauville, 60 cm. d'écartement 65 % de hauteur, usagée mais en bon état et toutes les pièces. Avec traverse n° 1, ainsi que toutes les éclisses. 50 wagons à caisse 500-750 l., état neuf. 5 plats. 1 plaque tournante à étoile. 2 escaladeurs. 2 aiguilles. 2638 Prière pour voir le matériel de demander rendez-vous par téléphone au 31.09, ou par écrit à M. Ch. Giannetti, Le Cèdre, Lausanne.

Vente de chevaux Le soussigné vendra aux enchères publiques, samedi 20 mars, dès 1 heure après midi, sur les Grand-Places 30 CHEVAUX de 4 à 12 ans tous en bon état. 2536-373 Emile PILLER.

Cours SINAT PIANO — SOLFÈGE — VIOLON — MANDOLINE — CHANT — HARMONIE par correspondance. Agréables, faciles à suivre, enseignent en quelques leçons plus que des années d'études. Demander très intéress. progr. — gratuit et franco 7, Rue Beau-Néjour, Lausanne